

Note

Projet d'aménagement de parcelle en vignes

Commune d'Arcenant, Hameau de Chevrey, Domaine Michel Gros

Porteur de projet

Nom de l'entreprise : Domaine Michel GROS

Nom de la personne référente : Monsieur Pierre GROS

Téléphone : 06 07 99 33 43 / 03 80 61 04 69

E-mail : contact@domaine-michel-gros.com

Localisation du projet

Commune : Arcenant (21)

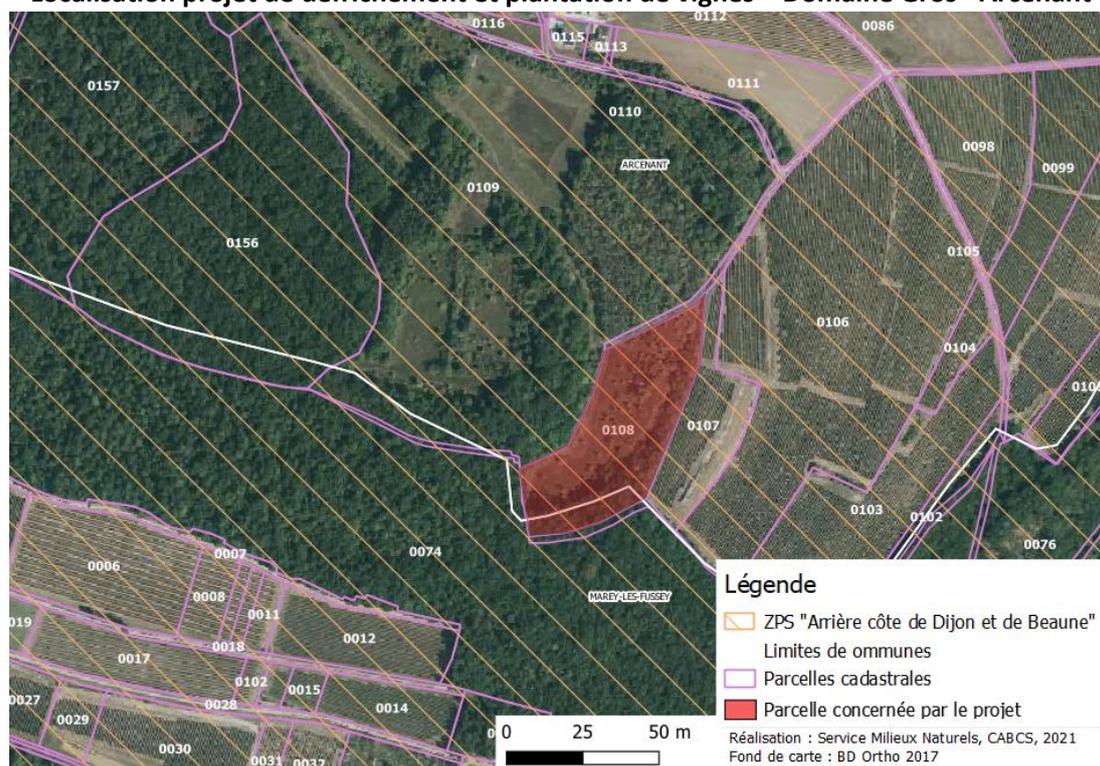
Lieu-dit : Hameau de Chevrey

Section et n° parcelles : ZC 108

Appellation protégée : AOC Bourgogne Grand ordinaire – Hautes côtes de Nuits

Surface : 2ha 06a 95ca

Localisation projet de défrichage et plantation de vignes – Domaine Gros - Arcenant



Description du projet

Le Domaine Michel Gros souhaite mettre en culture de vignes la parcelle ZC 108, actuellement possédée par le Domaine Gros Frères et Sœurs et prochainement échangée. L'emprise du projet est localisée sur la carte ci-dessus.

Pour ce faire, le porteur du projet souhaite procéder à :

- Un débroussaillage d'environ 1,3ha de végétation en friche avec quelques arbustes et buissons ;
- Un défrichage d'environ 0,7ha de forêt.

Description du site

La parcelle ZC 108 est entièrement localisée dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Arrière Côte de Dijon et de Beaune », classée au titre de la Directive européenne « Oiseaux ».

La parcelle est à l'heure actuelle caractérisée par deux entités distinctes :

- Environ 1,3ha de végétation basse en friche avec une mosaïque de fourrés arbustifs, correspondant à une ancienne parcelle cultivée jusque dans les années 1980 (à gauche ci-dessous). L'extrémité nord-est de la parcelle présente quant à elle un faciès de pelouse calcaire ;
- Une frange boisée d'environ 0,7ha de chênaie-charmaie calcicole avec quelques chênes de gros diamètre, en périphérie d'un ensemble forestier plus vaste (à droite ci-dessous).



En l'état, bien que dégradé et en cours d'enfrichement, l'habitat semi-ouvert est susceptible d'accueillir certaines espèces inscrites à la Directive « Oiseaux » et ayant justifié le classement de la zone en ZPS, telles que :

- **L'Alouette lulu**, nichant à même le sol dans le vignoble et dont une donnée de nidification probable a été mentionnée à 250m de la parcelle. Si le milieu en l'état apparaît trop fermé pour une nidification éventuelle, la présence potentielle d'Alouette lulu en nidification sera à prendre en compte dans le futur vignoble ;
- **L'Engoulevent d'Europe**, qui niche à même le sol dans les milieux ouverts. De même que pour l'Alouette lulu, le milieu actuel apparaît trop fermé pour une nidification éventuelle. L'espèce, observée proche de la parcelle, pourrait tout de même à minima fréquenter le milieu ;
- **Le Circaète Jean-le-blanc**, susceptible de fréquenter voire de nicher dans le massif boisé (nid généralement construit dans un résineux), et d'utiliser la parcelle comme zone de chasse.

Plusieurs murgers ont en outre été observés. Ces aménagements constituent des milieux très favorables aux reptiles, insectes et micromammifères, sources de nourriture. On peut également y retrouver un cortège végétal riche composé de lichens, bryophytes et autres plantes adaptées à ce milieu particulier.

Conclusion et recommandations

Afin de limiter la perturbation et la destruction des espèces faunistiques et floristiques, le service Milieux Naturels de la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud recommande au porteur de projet :

- D'effectuer les travaux pendant la période hivernale, à savoir à **partir d'octobre et jusqu'au mois de février.**
- De mettre en place une gestion de la vigne favorable aux espèces de la Directive, comme l'Alouette lulu et l'Engoulevent d'Europe, à savoir :
 - o **Désherbage mécanique sous les rangs**, en évitant de passer entre **mars et juin**,
 - o **Inter-rangs enherbés**, avec une **fauche tardive** avant les vendanges,
 - o **Bordures de parcelle laissées en herbe haute** sur tout ou partie de la surface. Ces zones servent à la nidification des oiseaux,
 - o **Laisser les arbres et haies en bordure de parcelle**, utilisés comme perchoir pour les oiseaux,
 - o **Conserver dans la mesure du possible les murets et murs en pierres sèches**, zones de refuge pour la petite faune,
 - o **Eviter au maximum l'utilisation de pesticides ou d'intrants chimiques.**

Ces différentes recommandations sont détaillées dans le livret « L'alouette lulu, un oiseau emblématique du vignoble » co-rédigé par la Communauté d'Agglomération de Beaune et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), en annexe à la note.

Il est rappelé au porteur de projet que l'aménagement de la parcelle comprend le déboisement d'une surface de 0,7ha, dont la demande d'autorisation de défrichement devra être adressée à la DDT 21 pour un examen au cas par cas. En fonction du retour des services de l'Etat, une étude d'impact complémentaire pourra être demandée. Cette demande d'autorisation doit dans tous les cas être couplée à une évaluation d'incidences au titre de Natura 2000.

Coordonnées

Lara CHATARD
Chargé de mission Natura 2000
Service Milieux Naturels / Natura 2000
Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud
Tel : 03 80 24 58 33 / 06 69 64 24 03
Mail : lara.chatard@beaunecoteetsud.com

ANNEXE, Plaquette informative Alouette lulu

LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ALOUETTE LULU

Comment la sauver ?

Le vignoble abrite une grande partie de la population régionale d'Alouette lulu. Les viticulteurs sont donc des alliés indispensables pour la sauvegarde de l'espèce ! Au sein du site Natura 2000 « Arrière-Côte de Dijon et de Beaune », près de 40 % des couples se reproduisent dans le vignoble.

- «Un enherbement à moitié plein ou à moitié vide» De l'herbe pour y trouver des insectes, de la terre nue pour circuler facilement : l'Alouette lulu n'est pas difficile ! Un enherbement partiel (un rang sur deux, inter-rangs, sous les ceps...) lui conviendra parfaitement.
- «Mettez du vert dans vos parcelles» Une pointe de parcelle difficile à entretenir, un bord de parcelle où il est difficile de se retourner... En enlevant parfois quelques pieds, vous gagnerez en facilité et en efficacité tout en préservant des zones de nidification pour l'Alouette lulu.
- «Une ou deux coupes suffisent» Un entretien plus extensif des tournières diminuera les risques d'écrasement des nichées et les herbes hautes offriront un abri aux Alouettes pour nicher et aux insectes auxiliaires.
- «Sans produits ajoutés» L'utilisation de pesticides et autres intrants chimiques a un effet délétère sur la ressource alimentaire de l'Alouette lulu et plus globalement sur la biodiversité.



L'Alouette lulu n'est pas la seule à profiter de ces actions, le viticulteur aussi :

- de nombreuses espèces ainsi favorisées jouent le rôle d'auxiliaires (diminution des ravageurs de la vigne comme les acariens, le ver de la grappe...).
- l'enherbement partiel des rangs permet de diminuer l'érosion et d'améliorer la portance et la structure du sol.



CONTACTS

Besoin de conseils ou d'informations complémentaires ? N'hésitez pas à nous solliciter, nous répondrons à toutes vos questions :



Communauté d'Agglomération
www.beaunecotesud.com

Communauté d'Agglomération
Beaune Côte & Sud
Service milieux naturels / Natura 2000
Tél : 03 80 24 58 93
Mail : protectionmilieuxnaturels@beaunecotesud.com
Internet : http://beaunecotesud.fr/natura2000/fr
www.facebook.com/beaunecotesud

Ligue pour la Protection
des Oiseaux (LPO)
de Côte-d'Or et Saône-et-Loire

Tél : 03 80 56 27 02
Mail : accueil2171@lpo.fr
Internet : www.cote-dor.lpo.fr



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CÔTE-D'OR & SAÛNE-ET-LOIRE

Pour aller plus loin...



Vous avez entendu une Alouette lulu dans votre parcelle ? Vous avez vu un papillon, une libellule, un amphibien... ? Alors n'oubliez pas d'enregistrer vos observations sur la base de données naturalistes (enregistrement gratuit) sur : www.faune-france.org/ Elles sont indispensables à l'amélioration des connaissances naturalistes locales.

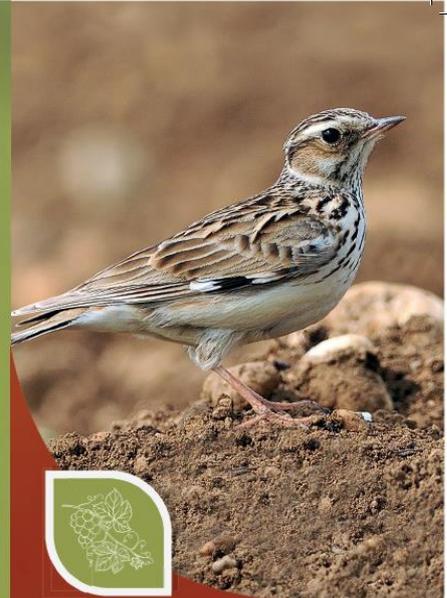


Vous souhaitez concilier production agricole et préservation de la biodiversité ? Le programme « Des terres & des ailes » vous permettra de répondre à toutes vos questions et vous apportera des solutions concrètes. Plus d'infos via le 03 80 56 27 02 et sur : www.desteretdesailes.fr

Réalisé avec le soutien de :



Conçu par la LPO Côte-d'Or et Saône-et-Loire, en partenariat avec la CA Beaune Côte & Sud - déc. 10.
Photos : René Dumoulin, Simon-Florence Babaki / LPO 21-71, Gerjan van Noord, Imran Shah et Jan Suelik.
Illustrations : Jean Zuercher / Enregistrements sonores : Gérard Olivier
Imprimé sur papier recyclé par SZE Impressions



L'ALOUETTE LULU, UN OISEAU EMBLÉMATIQUE DU VIGNOBLE

UNE ESPÈCE MENACÉE À PRÉSERVER EN PLEIN CŒUR DE VOS PARCELLES !

L'ALOUETTE LULU

Dès les premiers redoux du printemps, un **chant flûté** se fait entendre partout dans le vignoble. Les «lullululu» et «duliduli» sont sans appel : c'est une Alouette lulu !

L'Alouette lulu est un passereau **insectivore**, très semblable à l'Alouette des champs (voir ci-dessous).

Nichant au sol, aménageant un nid sommaire à l'abri de hautes herbes ou d'un buisson, la femelle dépose généralement une **première ponte** dès le mois d'avril et une **deuxième ponte** en mois de mai ou juin. Après 15 jours d'incubation et un mois d'élevage, les trois à quatre jeunes prennent leur envol.

De la taille d'un moineau, cette alouette fréquente tous types de **milieux ouverts et semi-ouverts** : pelouses, prairies, cultures, friches et... **vignoble** !

Ne pas la confondre avec :



L'Alouette des champs, nettement plus grande, avec une queue longue bordée de blanc. Le chant est également très différent.

MENACES

57%

des Alouettes lulu ont disparu de Bourgogne-Franche-Comté depuis 2002 !

Les causes de cette diminution sont nombreuses et impactent notamment la reproduction : retournement ou enrichissement des pelouses, emploi de produits chimiques, tonte des zones enherbées, écrasement des nichées...



Désherbage mécanique sous les rangs
→ éviter au maximum les passages mécaniques entre mars et juin

Inter-rangs enherbés
→ fauche tardive avant les vendanges

Bordure de parcelle laissée en herbe haute sur tout ou partie de la surface
→ zone de nidification

Arbres et haies en bord de parcelle
→ perchoirs

Murets et murs en pierres sèches
→ zone de refuge pour les insectes, source de nourriture

